

AXE	Objectif à atteindre de la DRH	Arrière stratégiques du département	Actions opérationnelles de déclinaison de l'axe stratégique	Acteurs	calendrier de réalisation	Niveau de réalisation	Avancement/Commentaires
1	Organiser un GT avec les CS et SST sur la prévention du risque amianté	Mettre en place un travail pluridisciplinaire avec les acteurs de prévention	71 Organiser des temps d'échange pour amener le plan d'action				Réunion 1: 23/03/2022 Réunion 2: 01/04/2022
2	Améliorer la connaissance des risques liés aux expositions passives à l'amiante (Risque bâtimentaire)	Accentuer la communication	21 Organiser des animations/informations du risque amianté auprès du réseau des préventeurs 22 Organiser une formation des APICP sur ce risque 23 Rediffuser aux chefs de service et préventeurs le guide de prévention du risque amianté (DRH Juillet 2020) à l'attention des chefs de services après MAJ à partir du guide DGT (Guide amianté-ciment 31 Janvier 2014) et du rapport SSST sur le risque amianté bâtimentaire. 24 Analyse et utilisation des préconisations du rapport des ISST en matière de la prévention du risque amianté bâtimentaire. (Réseaux et contrôle) : rapport en attente de diffusion (sign) 25 Pour faciliter l'accès aux informations sur le risque amianté: ajout sur PACO d'un dossier spécifique amianté (envoi d'un mail dédié "agents de contrôle" à l'ensemble des agents de contrôle d'un WE transfert dédié) 26 Desposer en A2 un référentiel des MSQ sur ce sujet. 27 Note d'information relative à la prévention du risque amianté bâtimentaire				
3	Prévention du risque amianté: bâtimentaire	Connaissance générale du risque Prévention lors des travaux Mettre en place des RETEX	31 Fiche réflexe SST: procédures à suivre lors des travaux 32 Organiser un RETEX pour le risque bâtimentaire (Exemple: Saint Elixes, cité d'Orléans, Puy en Velay)				Faire benchmark avec l'Ince maître Economie et Finance (Mme HERRIG)
4	Organisation de la gestion des EPI Amiantés suite à la réforme OTE	Clarifier les attributions et responsabilités en matière EPI entre les DOETS/PPY et DR/IEETS	41 Note d'information relative à la protection des agents de contrôle face au risque amianté 42 Note de formalisation de la SST dans les services déconcentrés (attente du retour de l'Inist-Inspection) 43 Mettre en place un numéro vert en cas de prise en charge, conseil, accompagnement, orientation, etc. 44 Fiche réflexe SST à suivre en cas d'incident 45 découverte de matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante lors d'un contrôle de matériaux ou produits contenant ou 46 Mettre en place des RETEX avec un panel d'agents de contrôle volontaires et/ou des matériaux de prévention. 47 Organiser et animer un réseau des pairs sur le risque amianté. 48 Mettre à la disposition des agents de contrôle une fiche d'exposition à compléter à chaque intervention en zone ou hors zone amianté 49 Statuer de la surveillance médicale annuelle ou particulière pour chaque agent 50 Clarifier le circuit de remontée d'une fiche d'exposition. 51 Organiser une présentation PPT à destination des chefs de service et de la médecine de prévention sur le dispositif de suivi en santé pour les agents de contrôle exposés à l'amiante.				
5	Prévention du risque amianté: agents de contrôle	Tracabilité et Suivi médical	61 Tenir compte de la note DGT du 04/10/21 sur le renouvellement des lots 62 Etablir la liste des maîtres amiantés certifiés. 63 Fiches réflexes SST sur le circuit de commande et gestion des EPI amiantés via le marché national 64 Fiche réflexe SST sur la mise en œuvre effective de chaque lot par le prestataire (formation, maintenance) 65 Suivi des mesures prises au sein des DR/IEETS et DOETS(Ino) via l'animation des réseaux des intervenants 66 Fiche réflexe SST sur les modalités : traitement, stockage ou neutralisation par mariage, élimination déchets contenant de l'amiante 67 Fiche réflexe SST sur la décontamination matériel amianté				Données à intégrer: SMR, Attestation d'exposition, fiche d'exposition, examens complémentaires, fiches de risques et faire le lien avec les MIR dans les territoires et les services de santé au travail
6	Harmoniser les achats et maintenance des EPI amianté via le marché national	Gestion des EPI (achat, formation, maintenance)					
7	Améliorer la gestion des déchets amiantés et leur élimination	Gestion et tracabilité des EPI souillés Décontamination du matériel					